



Service d'aide à domicile

> MIEUX VIVRE CHEZ SOI <

**Afin de vous aider à rester chez vous
le plus longtemps possible,
le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Cannes
vous propose différentes solutions.**



LE SERVICE D'AIDE À DOMICILE (SAAD)

Le service d'aide à domicile (SAAD) s'adresse aux **adultes de plus de 60 ans, aux malades ou aux personnes handicapées**. Porte d'entrée indispensable avec un large éventail de prestations, pour les personnes âgées en perte d'autonomie, il délivre des services d'aide et d'accompagnement à domicile de qualité.



PRINCIPALES MISSIONS

LES GESTES DU QUOTIDIEN

- Aide-ménagère
- Assistance pour les courses
- Préparation de plats simples et équilibrés et veille à la prise du repas
- Aide à la mobilité au sein du logement (se lever, se coucher, aller aux toilettes, fermeture des portes et volets...)
- Accompagnement lors de rendez-vous (administratif, médical...) ou activités quotidiennes (marché, promenades...)
- Compagnie, maintien des relations sociales, aide morale et psychologique
- Stimulation des capacités intellectuelles, sensorielles et motrices par les activités de la vie quotidienne.



HORAIRES D'INTERVENTION :
8h - 18h du lundi au vendredi

LIVRAISON DE REPAS

Un repas équilibré peut être livré quotidiennement ou ponctuellement selon les besoins pour les personnes se retrouvant seules, invalides ou sortant d'hospitalisation.



HORAIRES DE LIVRAISON :
7h30 - 12h30 du lundi au vendredi
(livraison le vendredi pour les repas du week-end et la veille pour ceux des jours fériés)



UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- Le SAAD regroupe une soixantaine de professionnels pour la plupart diplômés, encadrés par des responsables de secteurs
- Il offre la possibilité d'une réponse graduée en fonction du niveau de perte d'autonomie
- Il établit un parcours personnalisé d'accompagnement à domicile pour chaque bénéficiaire.

COMMENT OBTENIR UNE AIDE FINANCIÈRE POUR ÊTRE AIDÉ À DOMICILE ?

- 1. VOUS ÊTES AUTONOME** et vous avez besoin d'aide uniquement pour faciliter votre vie quotidienne (ex. : ménage). Vous pouvez faire une demande auprès :
- de votre caisse de retraite pour obtenir le formulaire correspondant
 - du CCAS de Cannes au 04 93 06 31 70 ou par email : contact@ccas-cannes.fr

Le CCAS permet aux usagers cannois sans prise en charge extérieure (Caisse de retraite, Conseil départemental) ou ayant des revenus modestes de bénéficier sous certaines conditions, d'une prise en charge au titre de l'aide facultative.

À NOTER : il est impossible d'obtenir ces aides si vous bénéficiez de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

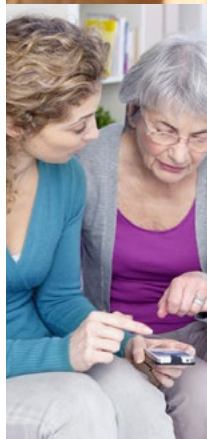
- 2. VOUS ÊTES EN PERTE D'AUTONOMIE** et vous avez besoin d'aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne. Vous pouvez faire une demande d'aide personnalisée d'autonomie (APA) ou prestation de compensation du handicap (PCH) auprès des services du Conseil départemental. Le montant de l'aide varie selon les revenus.

Renseignements :

Conseil départemental : 04 97 18 60 00 et www.departement06.fr
CCAS de Cannes : 04 93 06 31 70 et contact@ccas-cannes.fr

VOUS N'AVEZ DROIT À AUCUNE AIDE FINANCIÈRE

N'hésitez pas à contacter le service Maintien à domicile au 04 93 06 31 95 ou par email ccasmd@ccas-cannes.fr





Une action sociale pour tous



Le CCAS de Cannes coordonne les actions menées dans le champ social sur le territoire de la commune. Il est l'un des principaux acteurs de la ville en matière d'action sociale et intervient auprès du public en difficulté : personnes handicapées, personnes âgées, familles, personnes en insertion, personnes sans domicile.



NOUS CONTACTER

CCAS de Cannes
22 rue Borniol - 06400 Cannes

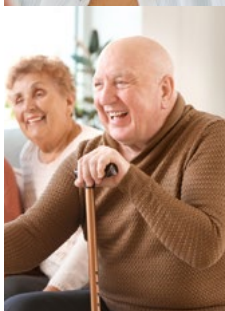
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30



Tél. : 04 93 06 31 70

Mail : contact@ccas-cannes.fr

Site internet : www.ccas-cannes.fr



SERVICES AUX PERSONNES A DOMICILE (NF311)
www.nf.org/fr/311

